

P23/E2,62

HOTEL-DE-VILLE,  
3651 Rue Notre-Dame. }

VILLE DE ST. HENRI:

St. Henri, le 22 Nov. 1888  
@ F. Dagenais, Maire et  
à MM. les Conseillers Adolphe  
Biel, E. Mille et  
Agge Benoit -  
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
des Egouts du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
ce soir, le 22 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire-Trésorier.

P.S. - Je certifie avoir signé un double  
de l'avis ci-dessus entre 3 et 4 heures de  
l'après midi ce 22 Nov 1888  
St. Henri 22 Nov 1888  
Alfred Légaré  
Comptable

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3502.  
avis de destruction du  
Comité des Egoûts  
pour le 22 Nov 1888  
M<sup>o</sup> J<sup>o</sup> J<sup>o</sup>  
Sec. des

P23/E2,62

The Williams Manufacturing Co.

Andrew Allan, Pres.  
Hugh Mc Lennan, Vice Pres.  
C. W. Davis, Gen. Manager.  
J. D. Crawford, Sec. Treas.

1733, Notre Dame St.

Montreal, Nov 22<sup>nd</sup> 1888

A. Desève Esq  
c/o J. C. St. Henri  
Dear Sir

Now that the work of constructing the Sewer on St James St is approaching our works we wish to know what provision you will make by which we shall be able to handle the large amount of Teaming that we daily do? You will readily see that some means must be adopted so that Teams can get from Notre Dame St to our yard otherwise we cannot ship our goods, Your kind attention will much oblige Yours Truly

The Williams Manufacturing Co.  
C. W. Davis  
Gen. Manager

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3503,

C. W. William Massey

le 22 Nov. 1888

au sujet de la cession

délégant sur la Rue

St Jacques

Massey  
St Jacques



P23/E2,62

L. N. DEMERS  
AVOCAT

No. 16 RUE ST. JACQUES

Montréal, Nov. 23 1888

A. Desive Jr.

Secrétaire de la Corporation de St. Henri.

Prenez avis que  
Alphonse Moquin,  
contumière de la ville  
de St. Henri instituera  
contre la Corporation de  
cette ville une action  
pour recouvrer tous dom-  
mages, pertes de temps,  
frais de médecins qu'elle  
aura à subir & à payer  
comme conséquences  
d'une chute qu'elle

P23/E2,62

2

NO. 16 RUE ST. JACQUES

Montreal,

1888

a fait le vingt d'un  
Novembre courant entre  
six & sept heures du  
soir sur la rue St Am-  
broise de la sus dite  
ville & causée par une  
cheville (water plug)  
sortant au dessus du  
trou environ quatre  
pouces & laissée dans  
cet état par la négligence  
de la dite Corporation.

Votre etc

L. H. Demers  
Avocat

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3504.

L<sup>r</sup> Decimus, avocat  
les ~~mois~~<sup>de</sup> 1858

donnant avis que Alphonsine  
Moguin instituera une  
action contre la veuve  
des<sup>s</sup> Meunier, pour  
une dette partepar  
elle à cause d'un  
sinec d'eau projetant  
sur la surface d'un  
trottoir sur la Rue  
S<sup>t</sup> Ambrose

A D<sup>e</sup> P<sup>e</sup>  
C. C. C.

P23/E2,62

Québec, ce 24 novembre 1888

Au Secrétaire Trésorier

de la ville de

*S. Henri, près de Montréal*

Monsieur,

Veillez donc m'informez par le retour de la malle si les femmes ont droit de vote dans votre municipalité, et dans quel cas, et me citer la loi qui accorde ce droit.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

*Gaston Desjardins*





P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3506  
L'Hôpital Notre-Dame  
26 novembre 1888  
Pour l'allocation annuelle  
ordinaire de \$25 —  
M<sup>rs</sup> J. J.  
Sec. Tr.  
faite en vertu de  
l'allocation de \$25



26 novembre 1888.

M. A. Désire.

Secrétaire Municipalité St-Henri.

Monsieur,

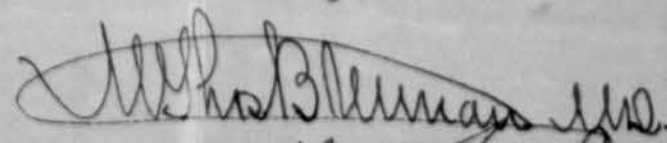
Les autorités de l'Hôpital  
Notre-Dame désirent s'infor-  
mer quand elles pourront  
toucher le montant de la



P23/E2,62

Charitable conscription an-  
nuelle de la Ville de St  
Henri, en faveur de l'Hôpital.  
Le Président de l'Institution,  
M. Jénérux, se fera un devoir  
de recueillir cette offrande au  
temps que vous voudrez  
bien indiquer comme convenable.

Bien respectueusement.  
Avec remerciements anticipés,  
Votr<sup>e</sup> de.

  
Secrétaire, A. N. S.

P23/E2,62

Téléphone 148 a

Corporation de la Ville de Sainte-Cunégonde.

HOTEL DE VILLE,  
224 Rue Workman.

Ste-Cunégonde, 28 Novembre 1888

A. Desjardins Secy  
Secy, Trésorier  
Ville St Henri

Monsieur

Aux termes du marché inter-  
venu entre les Villes St Henri et St-Cunégonde,  
dans le paragraphe 2, vous devez nous payer  
\$6,500.<sup>00</sup>, avant que les travaux soient com-  
mencés dans votre municipalité.

Comme les travaux sont commencés  
chez vous depuis quelques jours je vous  
serais obligé si vous me payez ce  
montant pour le 30 courant

Avec considération  
Votre très dévoué

G. Ducharme  
Sec. M.



P23/E2,62



WATER WORKS,

Engineer's Department,

Montreal, Nov-28<sup>th</sup> 1888

J. E. Vanier Esq  
Civil Engineer &c &c  
61 St. James Street.

Dear Sir

The City Attorney advises me, that in view of the pending question between the municipality of St. Henry (which you represent as Engineer) and the City, it is not desirable that I should be accompanied by you, when making the Inspection of Atwater Avenue, ordered by the Water Committee. You will therefore pardon my not notifying you (as you expressed a wish I should do) of the time of my proposed visit. I trust you got the copies of M. W. W. reports you required.

Yours very truly

B. D. McConnell

Assistant Supt. M. W. W.



P23/E2,62

**SE CHARGE**  
 DES  
 Travaux préliminaires pour  
 chemins de fer et routes;  
 DE  
 Plans et devis pour égouts,  
 aqueducs, ponts, éclairage  
 électrique, etc.  
 AUSSI  
 d'arpentages publics et parti-  
 culiers, etc., etc.  
 Brevets d'Invention, Marques  
 de Commerce, etc.

# J. EMILE VANIER

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

*Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial*

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

*Montréal, 28 Novembre 1888*

*A. Desrosiers &*

*Mc. C.*

*Cellar de St. Henri*

*Cher Monsieur*

Comme vous le savez, M. Mc Connell du département de l'eau à Montréal a été chargé par le Comité, hier, de revoir l'Armoire Altwater et de faire rapport sur le véritable état des lieux à la prochaine séance. Je me suis entendu avec le M. J. qui il m'a avoué de son côté il fera cette visite afin que Jesus là aussi. Je suis quel jour à lieu que M. le Maire de St. Henri y vienne aussi que vous aussi. Je vous téléphonerai en conséquence à l'avance.

J'ai demandé aux Constructeurs ce qu'ils de compléter l'installation de la petite tranchée que nous avons faite sur l'Armoire Altwater, et il est entendu que les travaux là seront arrêtés jusqu'à nouvel ordre.

D'un autre côté en prévision d'une décision contraire à nos projets par le Comité de l'eau à Montréal j'étudie en ce moment la question de déplacement de l'égout collé avec de l'Armoire Altwater sur une autre rue. Je vous ferai part du résultat de ces recherches.

*J'ai le honneur d'être toujours  
 Votre obéissant serviteur*

*J. Emile Vanier*

P.S. Au moment où j'écris ma lettre je reçois un mot de M. Mc Connell que je vous transmette en outre. Elle s'explique par elle-même.

M. le Maire Daplan aussi que vous même, ne ferez pas pas venir ici demain car ont décidé pour s'occuper sur nos futures opérations, téléphonez avec d'urgence D.V.P.

N<sup>o</sup> 3508

J. Emile Vaquer, Sup<sup>nt</sup>  
des travaux d'égouts  
au  
sup<sup>nt</sup> des travaux en ligne  
atirater + difficultes avec  
La Cite de Montreal à  
ce sujet

le 28 novembre 1884

*[Signature]*  
J. Em. Vaquer

P23/E2,62



**P23/E2,62**



**LA PIECE SUIVANTE**

**EST UNE PHOTOCOPIE**

**DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

## Ville de St. Henri.

A Gerd. Wagnon (Maire, et M. M. Louis  
Dore, Francois Daigneau, Eimer Faillie,  
Moise Benoit, Ant. Ethier, Aggee Benoit,  
Adolphe Riel et Alfred Normandin.

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Sessions du Conseil, Jeudi, le vingt-huitième  
jour du mois de Novembre, mil huit cent quatre-vingt-huit  
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir:

1. Ordre d'Injonction à l'instance  
de la Cité de Montréal As La Ville  
de St. Henri, au sujet des travaux  
d'égouts pratiqués sur l'avenue  
Atwater &c

2. Bob. Sleighs pour le Département de Feu

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt-huitième  
jour d' Novembre 1888.

A. Desève Jr.  
Secrétaire-Trésorier.

Province de Québec,  
Ville de St. Jean.

Antoine D'Almeida  
A L

Je soussigné Alfred Legaré, constable  
special domicilié dans la ville de St. Jean,  
comté d' Hochelaga, certifie sous mon serment  
d'office, que j'ai signifié l'avis special par  
écrit d'autre part le vingt huitième jour du  
mois de Novembre courant entre onze et  
midi heures de l'avant midi en parlant et  
en laissant le dit avis comme suit; ~  
à Mr. Adolphe Poir personnellement et  
autres membres du conseil, à une personne  
raisonnable de leurs domiciles respectif  
en la dite ville de St. Jean.

En foi de quoi j'ai signé le present  
rapport - Donné à St. Jean,  
ce 28 Novembre 1888.  
( Deux motifs nuls vu le vuoi bon )  
Alfred Legaré  
Constable special

103509.  
Avis de location spéciale  
du conseil, le 28  
Novembre 1888  
A. Legaré

P23/E2,62

increased with the growth  
of the business.

I will try and see you  
on Monday, if possible

Yours Truly,

Jonathan Hodgson

Montreal  
Dec 1<sup>st</sup>/88

A Devereux Esq  
Devy Cross St Henry.

Dear Sir  
Your favor of 30<sup>th</sup>  
received and contents noted -  
I would say in reply, that  
in the absence of my son  
who is now in England,  
looking over the different  
Rolling Mills and Iron Foundries  
it is difficult for me to say  
exactly how many men would  
be employed. I think I am  
safe in saying there would  
be from 50 to 200, to be



P23/E2,62



347 & 349, St. Paul St.

Montreal, Nov 29<sup>th</sup> 1888.

To His Worship the Mayor  
and to the Councillors of the Town of St. Henry.

Gentlemen -

As I am at present considering the advisability of establishing one of my sons in the iron business, in case your Council should feel disposed to grant an exemption from all taxes, exclusive of School taxes, for a term of twenty years, he might possibly purchase some land fronting on the Canal, west of the Grand Trunk Railway, in the limits of your town, and build a factory thereon, that would give employment to a large number of men.

An early answer on your part will oblige  
Yours truly

Jonathan Hodgson

N<sup>o</sup> 3510.

J. Hodgson, Sur  
le 29 nov. 1888

Exemption de taxes  
de construction  
d'une usine pour  
le fer &c

Repondre le 30/11/88  
M<sup>rs</sup>  
C. L. L.

P23/E2,62



Province de Québec,  
Ville de St. Henry.

Aux Habitants de la ville de St.  
Henry et à tous ceun qui il appartiendra

AVIS public est par le présent  
donné, Que la liste des "Grands et  
Petits Jurés" est complétée et déposée  
au bureau du sousigné -

2o. Que cette liste sera soumise à la  
considération du Conseil de la Ville  
de St. Henry, à une session du dit  
Conseil, Mardi, le dixhuitième jour  
du mois de Décembre prochain, à  
huit heures du soir, au lieu ordinaire  
des séances (à l'Hotel-de-Ville.) -

3o. Que les personnes qui ont droit à  
l'exemption de servir comme Jurés  
en vertu de la loi, aient à s'assurer  
auprès du sousigné que leurs noms  
ont été rayés de la dite liste.

Donné à St. Henry, sous mon sceau,  
ce treutième jour du mois de novembre  
mil huit cent quatre vingt huit -



Bureau du Conseil }  
Hotel-de-Ville, N<sup>o</sup>. }  
3651 Rue Notre Dame. }

A. De Sève }  
Secrétaire - Trésorier }

Province of Quebec,  
Town of St. Henry.

To the Inhabitants of the Town of St. Henry  
and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given,  
that the list of "Grand and Petit  
Jurors" is now completed and  
deposited into the office of the undersigned:

2<sup>nd</sup>

2<sup>nd</sup>. That such list shall be submitted to the consideration of the Municipal Council of the town of St. Henry, at a session of said Council, on Tuesday, the eighteenth day of the month of December next, at eight o'clock in the evening, at the ordinary place of meetings (in the town-hall)

3<sup>rd</sup>. That the persons who have a right to be exempt from serving as Jurors in virtue of the law, must ascertain from the undersigned that their names have been struck from said list -

Given at St. Henry, under my hand, this thirtieth day of the month of November Eighteen hundred and eighty Eight (1888).

Office of the Council }  
Town-Hall No 3651 }  
Notre Dame Street }

A. Desève Jr  
Secretary - Treasurer



Procurer de Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, Constable Spécial de la Ville de St-Henri, et résident en la dite Ville de St-Henri, certifie par les présents et fais rapport sous mon serment d'office que le trentième jour de Novembre dernier j'ai affiché deux copies de copies dûment certifiées d'icelui avis public d'autre part dans les langues française & anglaise comme suit  
Savoir

Savoir: Une vraie copie dûment certifiée dans les  
 langues française & Anglaise à la porte de l'Église  
 catholique apostolique & Romaine de la Ville de St.  
 Henri, sur & située coin des Rues St. Pierre & St.  
 Jacques en ladite Ville de St. Henri, et une autre  
 vraie copie dûment certifiée dans les langues  
 française & Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville  
 de St. Henri, sur & situé en ladite Ville de St. Henri  
 coin des Rues Notre Dame & St. Jacques, et étant les  
 places ordinaires des affiches; et certifié de plus  
 avoir eu icelui avis public d'entus ports dans les  
 langues française & anglaise à haute & intelligible  
 voix à la porte de la dite Église catholique apostolique  
 & Romaine de la dite Ville de St. Henri, à l'issue du  
 Service divin du matin, les Dimanches le deuxième  
 jour et le neuvième jour de Décembre courant  
 étant les Dimanches qui se li le présent avis et  
 qui suivraient immédiatement le jour où le présent  
 avis public a été rendu public -

Copie de quoi j'ai dû me donner le présent  
 rapport pour servir & valoir ce que de droit -

St. Henri ce 10 Décembre 1888.

Julius Beauchamp

Constable Special

Emult \$2.00



N<sup>o</sup> 3511 -  
Avis public et non  
juré  
confection de la liste des  
Grands & Petits Jouis  
d'après  
le Role d'évaluation  
de  
l'année 1858 -

le 30<sup>e</sup> Novembre 1858  
A. D. P.  
Sec. Tr.

P23/E2,62

Province de Québec }  
Ville de S.<sup>t</sup> Henri }

Aux habitants de la Ville de S.<sup>t</sup> Henri et  
à tous ceux qu'il appartiendra.

Avis public et par le présent donné  
que les "Listes des Electeurs Municipaux"  
pour les quartiers S.<sup>t</sup> Henri et S.<sup>t</sup> Augustin,  
sont maintenant complétées et déposées  
au bureau du Conseil de la dite Ville  
de S.<sup>t</sup> Henri, et y resteront ouvertes à  
l'examen des intéressés et de leurs représen-  
tants durant les "Quinze jours" suivant  
la date de cet avis.

Dans cet intervalle de quinze jours,  
quiconque croira devoir se plaindre des  
listes ou de quelqu'une d'elles, pour lui  
ou pour un autre, pourra le faire en  
donnant à cet effet, au Secrétaire-Trésorier,  
soussigné, un avis par écrit, mentionnant  
l'objet de sa plainte.

Donné à S.<sup>t</sup> Henri, sous mon seing,  
ce trentième jour du mois de Novembre  
mil huit cent quatre vingt huit.



Bureau du Conseil }  
Hôtel de Ville N.<sup>o</sup> }  
3651 Rue Notre Dame }

A. De Séve

Secrétaire-Trésorier

Province of Québec }  
Town of S.<sup>t</sup> Henry }

To the Inhabitants of the Town of S.<sup>t</sup>  
Henry and to all whom it may concern.

Public notice is hereby given that  
the "Lists of Municipal Electors" for the S.<sup>t</sup>  
Henry and S.<sup>t</sup> Augustin Wards, are now  
completed,

completed and lodged in to the office of the undersigned Secretary-Treasurer of the Council of the said Town of St. Henry, and they shall remain open to the examination of all parties interested and their representatives during the fifteen days next after the date of this notice -

In such space of fifteen days, any person having any ground of complaint in respect of such lists, or any one of them, personally or for another, may complain thereof, by giving to that end a written notice to the said Secretary-Treasurer specifying the grounds of his complaint -

Given at St. Henry, under my hand, this thirtieth day of November Eighteen hundred and eighty eight -



Office of the Council  
Town Hall No. 2  
3651 Notre Dame Street

A. Desève  
Secretary-Treasurer

Province de Québec  
Ville de St. Henri

Je soussigné Jules Beauchamp, Bourgeois Spécial de la Ville de St. Henri, et résidant en la dite Ville de St. Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le trentième jour de Novembre dernier j'ai affiché deux copies, copie dument certifiée d'icelles, sur public d'autre part dans les langues française & anglaise comme suit. Une copie dument certifiée dans les langues française & anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine de la Ville de St. Henri, sise & située en la Ville de St. Henri



2 étants les places }  
ordinaires des }  
affiches - }  
J. B.

Henri coin des rues St-Vincent & St-Jacques & Me  
autre copie dûment certifiée dans les langues  
française & anglaise à la porte de l'Hôtel de Ville  
de St-Henri, ville & située en l'aditel ville de St-Henri  
coin des rues St-Jacques & Notre-Dame. Et se  
certifié de plus avoir été icellui avis public d'entre  
faits dans les langues française & anglaise à haute  
et intelligible voix à la porte de la dite Eglise  
Catholique Apostolique & Romaine de la dite ville  
de St-Henri, les dimanches, le premier jour et le  
deuxième jour et le neuvième jour de Décembre  
courant à l'issue du service divin du matin, et  
étant les dimanches suivant immédiatement le  
jour où le présent avis a été rendu public -  
En foi de quoi j'en ai donné & donné le présent  
rapport pour servir & valoir ce que de droit -

Emul \$2.00 }

(Un envoi bon & quatre mots reçus sont seuls)  
St-Henri ce 10 Décembre 1888.  
Jules Blanchamp  
Constable Spécial

N<sup>o</sup> 3512,  
Avis public et étroit  
sur  
Confection des listes  
des  
Electeurs Municipaux  
pour  
les quartiers St  
Henri St Augustin  
le 30 novembre 1888  
R. J.  
Sec. G.

P23/E2,62

P23/E2,62

ERNEST D. WINTLE,  
REAL ESTATE INSURANCE & INVESTMENT AGENT,  
VALUATOR AND ACCOUNTANT.  
—  
MONEY TO LOAN ON MORTGAGE

NORTH BRITISH CHAMBERS 11 HOSPITAL STREET.

Montreal, 29<sup>th</sup> Nov. 1888

To the Secretary

Corporation of St. Henry

Dear Sir,

Will you kindly let me know per return of mail, the assessed value of Mr. P. Lyard's property on the corner of St. Ambroise & Turgeon Streets, known as the S. W.  $\frac{1}{4}$  of lot 2112 of the Parish of Montreal. Oblige.

Yours respectfully  
Ernest D. Wintle

N<sup>o</sup> 3573.

E. D. Wittle  
Montreal 27 nov 1888  
demandant l'évaluation  
du N<sup>o</sup> Officiel 42 sur banc  
de 1112

Repondre le 30 juil 88  
E. D. Wittle

P23/E2,62



St-Henri de Montreal 4 Dec. 1888.

à M<sup>r</sup>. le Maire et à M<sup>s</sup>. M.  
les Conseillers de la Ville  
de St-Henri.

Messieurs

Ayant déjà eu occasion de  
parler à votre Honorable Conseil au sujet  
de la Borne-fontaine située au coin de ma  
propriété (Rue Bon Délima) et qui me cause un  
~~très~~ dommage réel, et que votre Conseil a  
négligé d'ôter, je sais que cela vous épargne  
au delà de cent cinquante dollars, si votre  
Conseil est décidé d'attendre à l'été prochaine  
pour transporter la Borne-fontaine je serais désireux  
que le Conseil me fit remise de toute mes-  
ture de l'année suivante, qui vous épargnerait  
beaucoup et qui moi me dédommagerais de  
cette nuisance.

Dans l'espérance que vous me  
rendrez justice.

Je demeure  
Messieurs  
Y. B<sup>te</sup> Sauriol  
V<sup>re</sup> très humble serviteur

N<sup>o</sup> 3514.

M. Lamole

au sujet du transport  
de la borne fontaine  
près de la propriété  
demande à être

intervenue par le  
non-transport d'elle

déposé au Comte de  
Finances et 5/1888

M. J. J.  
Sec. des

P23/E2,62

P23/E2,62

**SE CHARGE**  
DES  
Travaux préliminaires pour  
chemins de fer et routes;  
DE  
Plans et devis pour égouts,  
aqueducs, ponts, éclairage  
électrique, etc.  
AUSI  
d'arpentages publics et parti-  
culiers, etc., etc.  
Brevets d'Invention, Marques  
de Commerce, etc.

**J. EMILE VANIER**

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

*Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial*

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

*de*  
Montréal, 5 Novembre 1888

*à son Honneur le Maire  
et à M. M. les Conseillers  
de la Ville de St-Henri;*

*Messieurs,*

*On semble avoir définitivement arrêté la position des puisards  
à passer dans Ste-Cécile. Ce matin M. le Chef de Police de Ste-Cécile  
m'a indiqué à M. Poyette notre Inspecteur quatre points où devront être  
placés les puisards en question. J'ai vérifié moi-même ces endroits et ai ordon-  
né aux Contracteurs de procéder immédiatement à la pose de ces bouches d'égout-  
toirs. Les puisards ordonnés chez Amesse le Jourdain seront sur les lieux  
demain Jeudi d'après la promesse que ce M. en a faite. Ainsi toute  
la diligence y sera apportée.*

*Néanmoins par votre contact avec Ste-Cécile je dois qu'il serait  
indispensable de faire confirmer immédiatement par le Conseil de  
Ste-Cécile, d'une manière officielle afin d'éviter toute difficulté.  
Les ordres et indications à ce sujet ne succèdent mais ne se ressem-  
blent pas, un jour ce sont des Conseillers de Ste-Cécile qui ont  
la chose d'une manière positive et le lendemain c'est le Chef  
de Police.*

*Je crois que les indications d'aujourd'hui sont définitives, mais au cas  
une confirmation par écrit sera un bon point.*

*En passant laissez-moi Messieurs me faire remarquer que je n'ai  
pas cru devoir indiquer de puisards sur la rue St-Jacques dans Ste-  
Cécile, j'aurais cette Municipalité tenue de ce faire, et ce n'est  
qu'après avoir fini certains autres dernièrement de votre Convention de  
Juin 1888 (copie à moi remise datée du 10 Août) avec cette Municipalité que  
j'ai compris vos obligations envers elle. J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
votre dévoué  
J. Emile Vanier*

N<sup>o</sup> 3515.

Comte Vanier

le 5 Decembre 1888

au sujet du P<sup>re</sup>sant

à être posé à S<sup>te</sup>

Camille —

A. M.

sec<sup>r</sup> her

P23/E2,62



**P23/E2,62**



**CETTE PIECE**

**EST ABSENTE**

**DU DOSSIER**



N<sup>o</sup> 3517.  
Requête de John Kelly Jante  
demandant des trottoirs  
sur la Rue Garneau  
des Reverbères pour  
éclairer la dite Rue  
Proc. ce 6 Dec 1888  
M<sup>re</sup>  
C. J. L.

P23/E2,62



Au Maire  
Et à Messieurs les conseillers de  
la ville de St. Henri

Ayant appris que vous  
avez besoin d'homme pour la brigade de feu et le  
corps de police de St. Henri. J'ai l'honneur de  
vous offrir humblement mes services aux conditi-  
ons que vous jugerez à propos d'établir vous-  
même. Et j'espère pouvoir remplir telle ou telle  
charge qui me sera confiée de manière à  
satisfaire entièrement mes commettants.

Dans l'espoir que vous prendrez ma de-  
mande en considération,

Je demeure,

Votre très-humble <sup>serviteur</sup>

Henri Cousineau  
49 rue William  
St. Carnegues



Au Maire  
Et à Messieurs les conseillers de  
la ville de St. Henri

Ayant appris que vous  
avez besoin d'homme pour la brigade de feu et le  
corps de police de St. Henri. J'ai l'honneur de  
vous offrir humblement mes services aux condi-  
ons que vous jugerez à propos d'établir vous-  
même Et j'espère pourvoir remplir telle ou telle  
charge qui me sera confiée de manière à  
satisfaire entièrement mes commettants.

Dans l'espoir que vous prendrez ma de-  
mande en considération,

Je demeure,

Votre très-humble <sup>serviteur</sup>

Henri Cousineau  
49 rue William  
St. Carnez

N<sup>o</sup> 3578.

Application de M<sup>r</sup>  
Henri Cousineau  
pour la place de  
Compteur (Ville St. Henri)

Reçue ce 13 Dec. 1888

M<sup>r</sup>  
Sec. Trés.

P23/E2,62

P23/E2,62

Requête pour nommer Henri Goussneau  
pompier de la ville St-Henri et corp de police

Oeto Chicoine

C. de Lafare

Hector Gratton

Jos. Dupon

P. Fabien, Sinecal



P23/E2,62



347 & 349, St. Paul St.

Montreal, 13<sup>th</sup> Dec 1888

Mr. A. Desève Jr.

Secy. Treas.

Town of St Henry

Dear Sir

I beg to thank the Mayor and Council of the Municipality of the Town of St Henry for their prompt action in granting Exemption of Municipal Taxes on a Rolling Mill or other Iron Industry for a term of twenty years to my son John C. Hodgson (as per resolution passed on 5<sup>th</sup> inst.)

On his return from England, about 1<sup>st</sup> January, I hope he may decide to locate his works within the limits of your town

Yours Very Truly

Jonathan Hodgson



N<sup>o</sup> 3579.

Jonathan Hodson, Esq  
Montreal le 13 Dec. 1858

Les certificats pour exempter  
de taxes les établissements  
d'un Rolling mill  
à l'usage des tanneries de la  
ville de Québec

J. H.  
Hodson

P23/E2,62

P23/E2,62

HOTEL-DE-VILLE,  
3651 Rue Notre-Dame. }

VILLE DE ST. HENRI.

St. Henri, le 13 Dec. 1888  
Ferd. Nagenais, Maire et  
à M<sup>rs</sup> les Conseillers F<sup>m</sup>. Daigneau,  
Louis Dore, Agée Benoit, A. Riel,  
Esime Paule, Aub. Etter, Repet  
Nonnaudin & Moise Benoit  
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Séssion de Comité  
General - du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Vendredi, le 14 courant,  
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas s'il-vous-plait d'y  
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève

Secrétaire-Trésorier.

SUJET :-

Perception des Taxes d'Assurances de  
Cotisations par le Conseil de Comité, Accepta-  
tion de Comptes F<sup>m</sup> Dore

P23/E2,62

Je soussigné Alfred Ligari, constable  
Spécial de la Ville de St-Henri et résidant  
en ladite Ville de St-Henri, certifie par  
les présentes et fais rapport sous mon  
serment d'office que le treizième jour  
de Décembre courant entre dix heures  
et onze heures del'evant midi j'ai  
signifié au Maire et à M. M. les conseillers  
de la Ville de St-Henri mentionnés dans le  
présent avis à chacun d'eux un double  
d'ice lui d'autre part en portant et en  
laissant le double de M. M. Antoine  
Ethier & Alfred Normand à eux  
même en personne à leur domicile  
respectif en la Ville de St-Henri, et en  
portant et laissant le double de M.  
H. Dagenais, Maire, et de M. M. les conseillers  
A. Lemaitre, M. Benoit, G. Doré, Emma  
Hail, A. Rielle & H. Daigneau à une  
personne raisonnable de chacune de  
leur famille à leur domicile respectif  
en ladite Ville de St-Henri

Domicile St-Henri ce 13 Dec 1888

Alfred Ligari  
Constable Spécial

Alfred Ligari  
1888. M. M.  
M. M. de la Ville  
de St-Henri  
M. M. de la Ville  
de St-Henri

P23/E2,62

Corporation de la Ville de St-Henri.

HOTEL-DE-VILLE.

NO. 3651 RUE NOTRE-DAME.

St-Henri de Montréal, le 14 Dec 1888.

à Messrs. les Conseillers Frs. Daigneau,  
Moise Benoit et Agée Benoit  
St-Henri. Q.~

Messieurs,  
Prenez avis que l'assemblée du  
Bureau de Réviseurs (nommés par résolution  
du 5 Dec. courant) dont vous êtes les membres,  
se tiendra au lieu ordinaire des séances,  
samedi, le quinze courant à huit heures du  
soir, etc; aux fins de réviser et amender s'il  
ya lieu, les listes des électeurs Municipaux  
pour les quartiers St-Henri et St-Augustin.

Comme demain est le dernier jour  
pour réviser et homologuer ces listes,  
vous vous ferez, j'en suis certain, un  
devoir de ne pas manquer d'y assister.

Donné à St-Henri, les jour, mois  
et an sus-mentionnés.

A. Desjardins

Secrétaire-Trésorier

Province



P23/E2,62

Province de Québec }  
 Ville de St-Henri } Je soussigné Alfred Legaré Constable Spécial  
 de la Ville de St-Henri, et résidant en ladite  
 Ville de St-Henri fais rapport sous mon  
 serment d'office que le quatorzième jour de  
 Décembre courant entre trois heures et  
 quatre heures de l'après-midi j'ai signifié  
 aux personnes mentionnées dans le présent  
 avis à chacune d'elles un double d'icelles  
 d'entre part en parlant et laissant le double  
 de M<sup>r</sup> Moise Benoit à lui-même en personne  
 à son domicile en la Ville de St-Henri et en  
 parlant et laissant le double de M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>  
 J<sup>r</sup>s. Desjardins et J<sup>r</sup>gée Benoit à une  
 personne raisonnable de chacune de leur  
 famille à leur domicile respectif en  
 ladite Ville de St-Henri

Donné à St-Henri ce 14 Dec. 1888  
 Alfred Legaré  
 Constable Spécial

No 9571.  
 Les Fatous avec  
 greffe au Bureau de  
 Recettes de la  
 Ville de St-Henri  
 pour les factures de  
 Henry J<sup>r</sup> Desjardins  
 le 14 Dec. 1888  
 J<sup>r</sup>gée Benoit  
 Dec 1888

Liste des Contribuables de la Ville St. Henri, arriérés pour  
cotisations municipales, pour une période d'au moins deux  
ans, ce 18 Décembre 1888.

N <sup>o</sup> du rôle	Noms	\$	cts	Remarques
2	Bourelle, père, Crizime	2	19	2 ans <i>trouille vide</i>
2	Brunet Crizime	34	47	4 u
3	Butcher Ice Company (ou Représentants)	152	39	4 u <i>depuis</i>
4	Chicome Pierre	22	51	2 u
10	Charbonneau Joseph	17	59	2 u
10	do do	16	36	2 u
10	Deschamps, fils, Joseph H.	15	81	3 u
11	Decarie Dame Rachelle Mathieu	15	10	3 u
12	Demeo, fils, Jean B <sup>te</sup>	7	90	2 u
12	do do	8	42	2 u
15	Emard Dame Y. H. (Emile Laundry Propriétaire)	3	70	2 u
16	Fennell Mary Veuve de John Brady	32	05	4 u <i>act<sup>e</sup> \$2.80</i>
16	Fautoux, S <sup>r</sup> Emerie	46	39	4 u <i>depuis</i>
16	do S <sup>r</sup> do	41	06	4 u <i>2 ans</i>
17	Gauthier Sophie Epouse de Etienne Davis, fils	22	85	2 u
18	Guilmette J. O (ou Représentants)	32	75	2 u
18	do (do do)	86	24	2 u
19	Howley James	62	42	4 u <i>act<sup>e</sup> \$25.75</i>
21	Lenoir Alphonse	13	28	2 u
22	Lachapelle Severin (J. A. S <sup>r</sup> Julien Propriétaire)	29	10	2 u
22	Laurin Pierre	2	32	2 u
22	Lafleur Charles	36	08	3 u <i>act<sup>e</sup> \$17.80</i>
23	Lamoureux Alric	4	59	2 u
"	do do	2	73	" "
"	do do	15	80	" "
"	do do	20	94	" "
"	do do	2	71	" "
"	do do	2	39	" "
"	do do	5	65	" "
24	Lenoir Emilie Veuve de Aug. Dickering	9	60	" "
	@ Reporter	765	39	

Liste des contribuables arriérés au 18 Décembre 1888. (Suite)

N° de la Note	Noms	Reports	\$	cts	Remarques
			765	39	
25	Malette Joseph		56	84	2 ans payé le 13/12/88
25	Moseley (La Succession E.T.)		239	05	2 "
25	do - (do - do -)		89	49	2 "
39	Normandin Alfred		15	51	2 "
40	Peterkin Edward Hind		25	26	2 "
41	Papineau Ls. Adrien		11	52	2 "
41	Quinlivan Maria veuve de J.B. Docteur		18	63	4 "
41	do - do - do -		54	55	4 " payé \$28.00.
44	Seybold, fils, John. P.		49	05	3 " payé \$12.60
47	Chibault Pierre		10	13	2 "
47	Mercandit Lafumelle Delé Marie		28	04	2 "
Total			\$ 1363	46	



Province de Québec  
Ville de St. Henri.

} A une session de Comité Général  
du Conseil de la ville de St. Henri  
tenue à St. Henri, au lieu ordinaire  
des séances, Vendredi, le quatorzième  
jour du mois de Décembre  
mil huit cent quatre vingt huit, con-  
formément à la loi, à laquelle session  
sont présents, Monsieur  
Mellaire Ferdinand Daigevais &  
Mell. les Conseillers, Frs. Maigneau,  
Eugène Faillie, Louis Boie et le  
~~défaut de quorum étant constaté~~  
~~la présente session est ajournée~~  
~~siné die~~ Adolphe Riel  
& formant un quorum, sous la  
présidence de Mellaire:

Il est ordonné et statué par  
résolution du Comité comme  
suit! ~

Le sec. des comptes en état  
~~sur tout~~ mentionnant les noms  
des contribuables aînés pour  
taxes & cotisations municipales  
pour une période d'un mois  
deux ans ~

Résolu que les propriétés des  
Contribuables aînés pour une période  
de trois années soient transmises  
au Conseil de Comité pour être vendues  
en paiement des taxes & cotisations de  
cotisations dues sur ces propriétés  
ca



à la ville de St. Kevin —  
 Résolu que les comptes  
 suivants soient approuvés & payés  
 viz. J. Shearer \$12 et \$18 pour  
 din reverberes - John McDougall  
 \$56.00 pour une borne fontaine  
 (rue Delinelle) John McMillan  
 \$13.39 - pour 2 quarts d'huile  
 Ch. Fabien \$0.80 pour une chaise  
 réparée - Robert Mitchell & Co \$1.85  
 pour réparations à Cayaux. J. A.  
 Irving \$39.50 pour Impression  
 Jules Beauchamp, caustable  
 Spécial pour services professionnels  
 \$24. du 2 aout 1888 au 30 nov. dernier.  
 F. X. Gougeon, \$10. éclairage, \$10.30  
 télégraphe, Doltous \$18.30. Hôtel de  
 ville \$2.11 —

Marséance est levée  
 (quatorze motifs nuls)

G. Dagnais  
 Maire  
 Présent

N<sup>o</sup> 3522.  
 Rapport de Cominté  
 General le 14 Dec. 1888

Reçu

Adopté ce 18 Dec 1888 à l'un-  
 ceptim. du 1<sup>er</sup> parq. n<sup>o</sup> 12  
 vote de l'assemblée par  
 le conseil de cominté.

J. A. Irving

A Messieurs le Maire  
 & à Messieurs les Conseillers de la Ville St-Henri.

Messieurs

La requête du Soussigné expose respectueusement à votre honorable Conseil: Que depuis six ans il a été un employé fidèle et consciencieux du Département du Feu et de la Police de la ville St-Henri. Que depuis les premiers jours de son engagement jusqu'à ce jour il a non seulement rempli les devoirs de sa charge mais qu'il a mis au service de la Corporation des connaissances spéciales telles que entretien et réparations du télégraphe d'alarme, surintendance des travaux publics et en qualité de menuisier entretien et réparations au matériel du Département dans certains cas.

Que pour toutes les raisons cidessus il lui paraît lui être juste et raisonnable que son salaire actuel soit porté à dix dollars 50<sup>00</sup> par semaine et qu'en agissant ainsi votre honorable Conseil ne fera que rendre justice. Et voté par unanimité de Messieurs  
 St-Henri 12 Dec 1888.

Philippe Blais

Messieurs

Nous soussignés contribuables et citoyens de la ville St-Henri ayant pris connaissance de

de la requête de Mr Philippe Blais nous serons en devoir de la recommander à votre Conseil pour adoption. Le requérant est à notre avis un homme dont le Département de la Police et du feu de la ville s'en pourrait dignement et avec profit de ses services.

Maectob MD  
 Jean <sup>de</sup> Lauriol  
 Jos. <sup>marquis</sup> Le Cavalier  
 François <sup>marquis</sup> Cyr  
 Olivier Desjaris  
 Pierre Larante  
 Louis Ducharme  
 M<sup>r</sup> Thichgué  
 Joseph Loiseleur  
 C. J. Aeyme  
 O. Dion  
 W<sup>m</sup> Brodie  
 A. David  
 Israël Patehot  
 Jacques Beumelle Fils  
 J. P. Poirain  
 J. Landreville  
 H. Trudel  
 Benoni Beaudin  
 Régis Kotte  
 Rodolphe Hébert  
 M. Desautels  
 C. Fauteux



P23/E2,62

Damore Poirier  
 Maglain Dupuis  
 Jos. A. Briere St.  
 L. M. Siméon  
 Joseph Lemaine  
 Foussaint Bell  
 M. Amichon  
 Jos Jacot  
 Ad. Keller  
 Charles. LeBrun Epc.  
 Charles Lavoix  
 David Gravel  
 Eustache Languedoc  
 Joseph Paquette  
 W. Gaudet

N<sup>o</sup> 3523

Application de D. Blais  
 pour une augmentation de  
 salaire de \$1.50 par semaine  
 & pour le suite de son contrat  
 tel, recommandé par telle

augmentation  
 finca 18 Dec. 1888

J. P. P.  
 Sec. des



P23/E2,62

Saint-Henri 18 Dec. 1888

A Messieurs le Maire et à Messieurs  
les Conseillers de la ville d'Henri,

Messieurs,

La Société St-Joseph de  
cette ville désirant régulariser  
sa position à votre égard et  
mettre votre conseil dans une con-  
dition meilleure que celle dans  
laquelle l'a placé votre géné-  
rosité envers elle, a l'honneur

de vous soumettre le projet de  
marché qui suit: -

Cette société serait disposée  
de louer l'usage de la grande  
salle de l'Hotel de Ville pour  
s'en assurer la jouissance exclu-  
sive tous les lundis soir, pour y  
tenir ses assemblées, et pendant  
cinq autres jours par année,  
soit pour assemblées extraordi-  
naires, concerts ou autre objets  
dans l'intérêt de la société, et  
pour y loger <sup>continuellement</sup> tout le mobilier  
dont elle a besoin, tel que  
coffre-fort, bureau, table et sièges,  
la dite salle, devant être chauffée  
et éclairée par la ville.

La société serait heureuse  
s'il plaît à votre conseil de  
lui consentir le bail proposé  
pour une période de cinq  
ans, mais elle désire se ré-

server le droit d'y mettre fin  
à l'expiration de chaque année.

Notre institution ayant été  
créée dans un but d'utilité géni-  
rale et pour améliorer le sort  
des classes laborieuses, nous avons  
raison de croire qu'en cette oc-  
casion, comme par le passé,  
nous pouvons compter sur  
le concours de votre obligeance et  
que vous voudrez bien accepter le  
modique loyer d'une couple de  
piastres par mois, somme bien  
minime, il est vrai, mais qui  
sera suffisante, nous l'espé-  
rons, pour couvrir toute dépense  
que la société pourrait ~~exiger~~  
net à votre conseil.

Espérant que votre con-  
seil voudra bien prendre  
les présentes propositions

P23/E2,62

en sa considération immédiate

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur.

A. Lapineau  
Secrétaire

No 3524.  
Lettre de Monsieur de  
L. Wilson, d'après  
le 25<sup>e</sup> des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, au  
sujet de la location  
de la salle de la  
Société de la  
Touche à la  
Municipalité  
le 15<sup>e</sup> Dec. 1858.

P23/E2,62

St-Henri de Montreal 18 Dec 1888  
@ Monsieur le Maire &  
Messrs. Les Conseillers  
Messieurs

Ayant été informé de bonne  
source que vous étiez pour engager un nouvel em-  
ployé pour la force de Police ainsi que votre départe-  
ment de feu j'ai l'honneur de faire application com-  
me tel, je suis convaincu de vous tous. Mes papiers ce que  
on a fait croire qu'il était inutile d'apporter en sup-  
port des présentes une requête signée par les contribuables  
cependant si vous l'exigez je pourrai sous un très  
court délai produire devant votre honorable conseil  
tous les certificats dont vous pourriez avoir besoin.  
Espérant que vous prendrez  
des présentes en considération je demeure votre  
humble serviteur

Edouard Crochetière  
142 Rue St-Philippe



N<sup>o</sup> 3525.

Application de  
Edouard Rochelme  
pour la place de  
Caustable Perupin  
78 Dec. 1858

P23/E2,62

à Son Honneur le Maire  
 et à Messieurs les Conseillers  
 de la ville de St. Henri. }

Messieurs,

Après plusieurs mois de travail, je suis parvenu, non sans difficulté à préparer l'état ci-joint concernant le règlement final de la question des Immeubles de la ci-devant ville de St. Henri depuis 1876 au 15 novembre dernier (soit une période d'environ 12 années).

Comme vous le verez par le dit état, la liquidation de cette question a laissé un déficit considérable et la balance a été soldée par les Municipalités intéressées et de \$13455.61 laquelle somme étant répartie d'après l'évaluation respective des Municipalités de St. Henri St. Laurent et de la Côte St. Antoine, d'après le rôle d'évaluation en force lors du démembrement de la ville de St. Henri suivant l'extrait du dit rôle annexé au dit état, donne la proportion suivante de chacune des Municipalités intéressées

comme

P23/E2,62

comme suit, savoir -  
à solde \_\_\_\_\_

\$ 13455.61

S<sup>t</sup> Henri, Evaluation \$ 1444931.<sup>40</sup> soit - en \$ 4132.40  
S<sup>t</sup> Amélie - do. \$ 1152912.00, u en \$ 4704.10  
S<sup>t</sup> Antoine - do. \$ 396.694.00 u en \$ 1618.81  
Grand Total - \$ 3294540.<sup>40</sup> égal à \$ 13455.<sup>61</sup><sub>100</sub>

Esperant que vous trouverez le  
tout, juste et équitable,

Je me salue,

avec tout respect

Bureau du Conseil  
S<sup>t</sup> Henri de Montréal  
le 6 Dec. 1888

A. Leston  
Sec. Trés.



Etat  
de S.  
alors  
étant  
la

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE BUREAU DE POSTE.  
No. 1398  
Enregistrée ce jour une lettre adressée à  
*G. W. Ducharme*  
Sec. *Polémique*  
Bureau et Date du Bureau de Poste } *6EB*  
Maire de Poste

ville des Pieux-Fonds imposables de la Ville  
embrèvement en 1876, d'après le Rôle d'évaluation  
homologué le 8 Nov. 1875) ville, le territoire de la ville  
des Municipalités de Village de S<sup>te</sup> Genevieve et  
ci-devant Notre Dame de Graces et la ville de S<sup>t</sup> Henri, viz: ~

Labille de  
S<sup>t</sup> Henri  
Folios du Rôle  
d'évaluation



Village de	Valeur réelle	boite S <sup>t</sup> Antoine	Valeur réelle des
S <sup>te</sup> Genevieve	des Pieux-Fonds	ci-devant Notre	Pieux-Fonds
Folios du Rôle	Imposables	Dame de	Imposables
d'évaluation		Graces -	
	\$.	Folios du Rôle	\$.
		d'évaluation	

Remarques

1	57,050	Reparts	1063,210	partie de 26.	40,400	partie de 72 -	125,460
2	57,655	35	40,598	27	38,050	73.	118,857
3	40,900	36	13,300	28	176,800	partie de 75.	116,730
4	45,550	37	18,300	29	44,800	" " 77.	35,650
5	67,600	38	12,550	30	71,575		
6	46,700	39	15,600	31	29,450		
7	50,300	40	12,800	partie de 32	5,000		
8	17,250	40A	12,550	" " 48	80,600		
9	19,610	41	19,300	49	83,250		
10	22,360	42	11,700	50	20,650		
11	10,400	43	12,450	51	22,500		
12	12,490	44	16,350	52	18,300	Total. \$ =	396,697
13	62,250	45	12,250	53	18,400		
14	156,000	46	15,750	54	18,490	Recapitulation	Valeur réelle
15	18,700	47	53,050	55	22,950	de la ci-devant	des Pieux-
16	20,950	partie de 48	27,600	56	19,000	Ville de Saint-	Fonds
17	14,275	" " 71	83,985	57	26,400	Henri - viz:	Imposables
18	16,725	" " 72	84,804	59	20,150		\$.
19	17,600	" " 75	9,100	60	18,670	La boîte S <sup>t</sup> Antoine	396,697
20	17,900	76	133,010	61	21,200	S <sup>te</sup> Genevieve	1,152,912
21	17,550	partie de 77	79,674	62	35,600	Ville S <sup>t</sup> Henri	1,747,931
22	22,680			63	20,600		
23	57,800			64	72,120		
24	57,930			65	14,600		
25	50,850			66	33,720		
26	7,000			67	34,650		
32	35,129			68	48,187		
33	33,006			69	20,000		
34	21,000			71	7,680		
à Reporter	1063,210	Total	1,747,931	Total	1,152,912	Grand Total	3,294,540

Le tout respectueusement soumis au Conseil Municipal de la  
Ville de S<sup>t</sup> Henri -

Bureau du dit Conseil  
Hotel de Ville - No 36 51 Rue  
Notre Dame -

Donné à S<sup>t</sup> Henri de Montreal, le 10 Novembre 1888.



*A. Desjardins*  
Secrétaire-Trésorier

P23/E2,62



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DE BUREAU DE POSTE.  
No. 1397

Enregistrée ce jour une lettre adressée à  
*M. Hanson*  
Sec. Est. Substitut  
Montréal

Scann et Date du Bureau de Poste } *688*  
Maître de Poste

ville des Pieux-Fonds imposables de la Ville  
embreument en 1876, d'après le Rôle d'évaluation  
homologué le 8 Nov. 1875) Ville, le territoire de la ville  
des Municipalités de Village de St<sup>e</sup> Genevieve et  
(ci-devant Notre Dame de Graces et la ville de St. Henri, viz: ~

La ville de  
St. Henri  
Folios du Rôle  
d'évaluation

N <sup>o</sup>	Valeur réelle	Folios du Rôle	Valeur réelle	Folios du Rôle	Village de St <sup>e</sup> Genevieve		Folios du Rôle	Valeur réelle	Folios du Rôle	Valeur réelle	Folios du Rôle
					des Pieux-Fonds Imposables	de la Ville de St. Henri					
1	51,050	Repats.	106,321	0	partie de 26.		40,400	partie de 72 -	125,460		
2	57,655	35	40,598		27		38,050	73.	118,854		
3	40,900	36	13,300		28		176,800	partie de 75.	116,730		
4	45,550	37	18,300		29		4,480	" " 77.	35,650		
5	67,600	38	12,550		30		7,157				
6	46,700	39	15,600		31		29,450				
7	50,300	40	12,800		partie de 32		5,000				
8	17,250	40A	12,550		" " 48		80,600				
9	19,610	41	19,300		49		83,250				
10	22,360	42	11,700		50		20,650				
11	10,400	43	12,450		51		22,500				
12	12,490	44	16,350		52		18,300	Total. \$	396,697		
13	62,250	45	12,250		53		18,400				
14	156,000	46	15,750		54		18,490	Recapitulation	Valeur réelle		
15	18,700	47	53,050		55		22,950	de la ci-devant	des Pieux-Fonds		
16	20,950	partie de 48	27,600		56		19,000	Ville de Saint-	Fonds		
17	14,275	" " 71	83,985		57		26,400	Henri - viz:	Imposables		
18	16,725	" " 72	84,804		59		20,150		\$.	cl.	
19	17,600	" " 75	9,100		60		18,670	La Côte St. Antoine	396,697		
20	17,900	76	133,010		61		21,200	St <sup>e</sup> Genevieve	1,152,912		
21	17,550	partie de 77	79,674	40	62		35,600	Ville St. Henri	1,747,931	40	
22	22,680				63		20,600				
23	57,800				64		72,120				
24	57,930				65		14,600				
25	50,850				66		33,720				
26	7,000				67		34,650				
32	35,129				68		48,187				
33	33,006				69		20,000				
34	21,000				71		7,680				
à Reporter	106,321	Total	1,747,931	40	Total	1,152,912		Grand Total	3,297,540	40	

Remarques

Le tout respectueusement soumis au Conseil Municipal de la  
Ville de St. Henri -

Membre du dit Conseil  
Hôtel de Ville - 3651 Rue  
Notre Dame -

Donné à St. Henri de Montréal, le 10 Novembre 1888.



A. Desjardins  
Secrétaire-Vice-président

P23/E2,62



Etat montrant la valeur réelle des Biens-Fonds imposables de la Ville de St-Henri, lors de son dimembrement en 1876, d'après le Rôle d'évaluation alors en force pour la dite. (homologué le 8 Nov. 1875) ville, le territoire de la ville étant à cette époque composé des Municipalités de Village de St<sup>e</sup> Geneviève et la Côte St. Antoine (pour une partie) ci-devant Notre Dame de Grâce et la Ville de St-Henri, viz: ~

L'abbé de St-Henri Folios du Rôle d'évaluation	Valeur réelle des Biens-Fonds Imposables		La ville de St-Henri, suite Folios du Rôle d'évaluation suite	Valeur réelle des Biens- Fonds Imposables (suite) ~		Village de St <sup>e</sup> Geneviève Folios du Rôle d'évaluation	Valeur réelle des Biens-Fonds Imposables		Côte St. Antoine ci-devant Notre Dame de Grâce - Folios du Rôle d'évaluation	Valeur réelle des Biens-Fonds Imposables		Remarques
	\$.	c.		\$.	c.		\$.	c.		\$.	c.	
1	51,050	"	Repts.	106,321	"	partie de 26.	40,400	"	partie de 72 -	125,460	"	
2	57,655	"	35	40,598	"	27	38,050	"	73.	118,857	"	
3	40,900	"	36	13,300	"	28	176,800	"	partie de 75.	116,730	"	
4	45,550	"	37	18,300	"	29	44,800	"	" " 77.	35,650	"	
5	67,600	"	38	12,550	"	30	71,575	"				
6	46,700	"	39	15,600	"	31	29,450	"				
7	50,300	"	40	12,800	"	partie de 32	5,000	"				
8	17,250	"	40A	12,550	"	" " 48	80,600	"				
9	19,610	"	41	19,300	"	49	83,250	"				
10	22,360	"	42	11,700	"	50	20,650	"				
11	10,400	"	43	12,450	"	51	22,500	"				
12	12,490	"	44	16,350	"	52	18,300	"	Total. \$	396,697	"	
13	62,250	"	45	12,250	"	53	18,400	"				
14	156,000	"	46	15,750	"	54	18,490	"	Recapitulation	Valeur réelle		
15	18,700	"	47	53,050	"	55	22,900	"	de la ci-devant	des Biens-		
16	20,950	"	partie de 48	27,600	"	56	19,000	"	Ville de Saint-	Fonds		
17	14,275	"	" " 71	83,985	"	57	26,400	"	Henri - viz:	Imposables		
18	16,725	"	" " 72	84,804	"	59	20,150	"		\$.	c.	
19	17,600	"	" " 75	9,100	"	60	18,670	"	La Côte St. Antoine	396,697	"	
20	17,900	"	76	133,010	"	61	21,200	"	St <sup>e</sup> Geneviève	1,152,912	"	
21	17,550	"	partie de 77	79,674	40	62	35,600	"	Ville St-Henri	1,747,931	40	
22	22,680	"				63	20,600	"				
23	57,800	"				64	72,120	"				
24	57,930	"				65	14,600	"				
25	50,850	"				66	33,720	"				
26	7,000	"				67	34,650	"				
32	35,129	"				68	48,187	"				
33	33,006	"				69	20,000	"				
34	21,000	"				71	7,680	"				
à Reporter	106,321	"	Total	1,747,931	40	Total	1,152,912	"	Grand Total	3,297,540	40	

Le tout respectueusement soumis au Conseil Municipal de la Ville de St-Henri -

Bureau du dit Conseil  
Hôtel de Ville - 3651 Rue  
Notre Dame -

Donné à St-Henri de Montréal, le 10 Novembre 1888.



A. Desjardins  
Secrétaire-Trésorier

P23/E2,62



Année.  
Date.

		\$.	¢	\$.	¢
<p><i>Etat de la Dette de la ci-devant Ville de St. Heur, pour ce qui regarde la question des Immeubles seulement, de la dite ci-devant ville de St. Heur, au 15 Novembre 1888; viz: —</i></p>					
1875	Septembre 15	<p>Acquisition des lots Nos. officiels du Cadastre, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271 et 1272 et 954 de la The Colonial Building and Investment Association (J. Ralville, N.P.) pour ..... \$6367.00</p>			
	Octobre 9	<p>Acquisition du lot no. officiel 956 de la même Compagnie (J. Ralville N.P.) 405.00</p>			
		6,772	"		
				5668	"
				1104	"
		<p>Soit une balance due à la Col. B.V. du St. Heur de</p>			
		<p>Egal à \$ 6772 " 6772 "</p>			
A.	<p>De sorte qu'il est dû aux Dames de l'Hotel Dieu, pour Capital comme surdit le 15 Dec. 1875, ci</p>				5668 00
B.	<p>et à la Col. Buidg. &amp; Inv. Association " " ci</p>				1104 00
		<p>Egal à Capital de \$ 6772 00</p>			
C.		\$.	¢	\$.	¢
<p>Intérêts payés sur Capital de \$5668 aux dites Dames de l'Hotel Dieu, viz: —</p>					
	du 27 juillet 78 au 11 Mars 1879	<p>Par apc, divers sur ditto, au 1 Mai 1878 — ci</p>			
		404	40		
		<p>Pour intérêt du a labille St. Heur à ce jour, 15 Nov. 1888</p>			
		242	64	647	04
	Sep. 23/1879.	<p>Par apc sur capital au 1 Mai 1879, ci</p>			
		206	"		
		<p>Pour 9/10 ans d'intérêt du à labille de St. Heur, à ce jour</p>			
		112	27	318	27
	Dec. 22/1883	<p>Par Règlement du Capital surdit de \$5668.00 et des intérêts accrus sur cette somme depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1878 au 1<sup>er</sup> Mai 1883, suivant acte passé devant M<sup>re</sup> F. Durand, N.P. et portant 7% d'intérêt, savoir — pour intérêts sur \$1982.59, plus capital de \$5668.00, soit une obligation totale de \$7650.59, ci</p>			
				1982	59
	Mai 7/1884	<p>Payé 1 an d'intérêt sur \$7650.59 au 1 Mai 1884, ci</p>			
		544	88		
		<p>Par 4 1/2 ans d'intérêt du à Ville St. Heur, à ce jour, ci</p>			
		146	90	691	78
	Mai 5/1885	<p>Payé 1 an d'intérêt sur capital de \$7650.59 au 1 Mai 1885, ci</p>			
		544	88		
		<p>Par 3/4 ans d'intérêt du à labille St. Heur, à ce jour, ci</p>			
		114	27	659	15
	Mai 5/1886	<p>Payé 1 an d'intérêt sur \$7650.59 au 1 Mai 1886, ci</p>			
		544	88		
		<p>Par 2/3 ans d'intérêt du à labille St. Heur, sur do. à ce jour</p>			
		81	62	626	50
		<p>à Reporter, \$ " " 4925 33</p>			







Date	Etat de la dette de la ci-devant Ville de St-Henri. Question des Immeubles (suite)	#.	c.	In Re	#.	c.
	<u>Pays et dus à Divers (suite) Reports.</u>	"	"		221	45
Aout 13/1880	Payé pour Taxes scolaires, ci... \$40.21. Pour 8/4 ans d'intents sur do. à Ville St-Henri 19.80, ci	60	01			
Mai 23/1882	Payé pour Taxes municipales, scolaires, amises &c. \$69.17 Pannistère sur do. - à ce jour - 0 " 83	70	00	130	01	
Dec 21/1883.	Payé à Pagnielo & Haricot, avocats, frais - En... Par intent du à la ville St-Henri, sur do	57	20	18	80	76 00
Nov. 12/1884	Payé à Laflamme & Cie, avocats, ci... \$69.00 Pour 1 an d'intent du à Ville St-Henri, 4.14, ci	73	14			
Mai 4/1887	Payé à J. Abelladore, avocat 30.00 Par intent à ce jour, de la ville St-Henri 2.40, ci	32	40	105	54	
Dec 2/1887	Payé à A.C. Bissonnette, N.P. Services professionnels, ci... Pour 11 mois d'intent à la ville St-Henri - ci...	82	65	4	60	87 25
Aout 13/1887	Payé pour Taxes, & contributions, ci... Pour 1/4 an d'intent à la ville St-Henri, ci	43	96	3	24	47 20
Oct. 30/1886	Payé à Dupin & Val, N.P. Services professionnels, ci... Pour 2 ans d'intents sur do. à la ville St-Henri	85	35	10	25	95 60
Mars 8/1888	Payé Auger & Lafortune, avocats, sur le Meunier, Jugement \$364.22 " Laflamme & Val " " " défense. 88.75 Pour 8 mois d'intents à la ville St-Henri, sur do -	455	97	18	23	474 20
Mai 5/1888	Payé Le Monde, accises \$18.75.					
" 20/ "	" Gazette Printing Coy - " 14.00.					
Jun 18/ "	" La Patrie " 14.50.					
Aout 29/ "	" The Star " 11.20					
Jun 15/ "	" A.C. Bissonnette N.P. Services professionnels 16.90					
Oct. 1/1 "	" Laflamme & Val, avocats, do - 11.50					
Jun 6/ "	Par autant du à J. Hamer, sup. civil - do - 9.00	98	85			
	" intent moyenne du à Ville St-Henri - ci	2	35	101	20	
Nov. 15/1888	" autant du à la succession de (sur le rente Meunier \$22.96.	22	96			
	W.C. Shaw, Curateur " " Leuvinne -	213	44	236	43	
	sort au total de " " " \$1574 88					

1884 - A

Avoir

\$ . 9 \$ c.

Aout 13	Par autant reçu de Jos Leuvinne en capital, intérêts & du Re suite des lots 1262 @ 1272 - acte Paris devant A.C. Bissonnette N.P.	1499	20	(capital -		
	Par intérêts reçus, antérieurs du Contrat susdit,	524	75	(intérêts)		
	" rentes foncières - do -	133	41			
	" emprunt du à W. Shaw - do -	44	98	\$2502 34		
Nov/15/1888	Par intent (1 an & 3 mois d'intent du par la ville de St-Henri, sur ditto, à ce jour, ci			187	46	
	à Reporter \$ " \$2690.10					



4.

Annee.  
Date.

Etat de la dette de la ci-devant Ville de St. Henri, Suite  
Question des Immeubles (suite) -

		Reports,		#.	¢.	#.	¢.
1888		Avoir (suite)		"	"	2690	10
Mai	16	Pour autant reçu de J. Laparie & Co. de la Nouvelle-Orleans, acquireurs des lots nos. officiels 956 et 957 (Abba Bissonnette N.P.) ap — ci				300	00
Nov	15	Pour intérêt du par la ville St. Henri sur do. A Balance due, au le prin de suite des dits lots Par depot entre les mains de W. E. Shaw (succ <sup>r</sup> ) Suite, suite des dits lots à l'ancien en 1882, Nouveau		9	"	929	60
						250	00
		Total del' Avoir				4178	70

		Doit.		#.	¢.	#.	¢.
1888		Recapitulation Generale, viz:					
Nov	15	Par capital de aux Dames del'Hotel Dieu, sous l'item, A.		5668	"		
		" " Paye à la succ <sup>r</sup> Ed. McKay, " B.		1104	"		
		Par interets, rentes, fermes, P. mis, Payes, à do — " D.		2958	40		
		Par divers payes pour interets & detailles, " C.		6329	03		
		- do - pour frais, annonces &c, " E.		15	74	88	
		Par avoir detaille, ci — " F.				4178	70
		A Balance due par les municipalites de Labille de St. Henri, St. Cenevide et la Cote St. Antoine (pour cette partie) constituant la dite ci-devant ville de St. Henri, lors du demembrement, ci				13455	61
		soit \$		17634	31	17634	31

1888	Nov	15	A Balance due comme susdit — ci	\$	13455	61	
			laquelle somme etant repartie d'après l'évaluation respective de chacune des trois Municipalites, d'après le Role d'Evaluation, alors en force, lors du dit demembrement dont le total etait \$3297540.40. suivant la valeur immobiliere ci-apres, savoir				
			Labille St. Henri " Evaluation \$1,747,931.40, sa proportion, ci			4132	40
			" St. Cenevide - do - 1,152,912.00 - " " ci			4704	40
			La Cote St. Antoine - do - 396,697.00 - " " ci			1618	81
			Egal à Evaluation totale de \$3297540.40 + " totale \$			13455	61

Le tout respectueusement (sans fautes ou omission) soumis au Conseil de la ville de St. Henri -

Bureau du Conseil de la dite ville  
St. Henri del'Quebec 15 Nov. 1888



A. R. L. [Signature]  
Secrétaire

N<sup>o</sup> 3526.

Etat détaillé (avec notes)  
de l'évaluation de 1875  
concernant

le Règlement final de la  
question des immeubles  
de la

ci-devant Ville St-Henri,  
depuis 1846, lors du démem-  
brement de la dite ville

au  
15 novembre 1888.

A. Desjardins  
sec. - Trés.

Adopté par le Conseil  
à sa séance du 18<sup>ème</sup>  
décembre 1888

A. Desjardins  
sec. - Trés.



P23/E2,62

DÉCHIRÉ

Ville St Henri, 11 Décembre 1888  
Au Maire et aux Conseillers  
de la ville de St Henri,

Messieurs,

Nous avons l'honneur  
de vous faire rapport, qu'en qualité  
d'auditeurs, nous avons examiné et  
balancé les Comptes de la Ville de  
St Henri jusqu'au 30 Novembre dernier,

Les Recettes, depuis le  
1<sup>er</sup> de Janvier à cette date, y compris  
la balance rapportée de l'année dernière,  
s'élèvent à \$23.532<sup>00</sup>, et les Dépenses,  
pour le même temps, se montent,  
à \$22.329<sup>53</sup>, laissant ainsi en Caisse  
une balance de \$1.203<sup>39</sup>; le tout

~~informé et maintenu par le~~  
crédit dans votre livre de banque  
à cette date,

Nous avons l'honneur de te,

Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

J. St Germain

Auditeurs

N<sup>o</sup> 3527.

Rapport fait par les auditeurs  
Messrs. Bedford & St. Germain  
des  
Revettes & dépenses de la ville  
des<sup>t</sup>. Henri au 30 novembre  
1888

Reçu ce 18 Décembre 1888

*St Germain*  
Sec. - Trés.

P23/E2,62

DÉCHIRÉ

P23/E2,62

St. Henri

December 11<sup>th</sup> 1888.

To The Mayor and Councillors  
of the Parish of St. Henri.  
Gentlemen,

We your Auditors beg to report that  
we have examined and balanced the Accounts of the Parish of  
St. Henri to November 30<sup>th</sup>.

The Receipts from January 1<sup>st</sup> to that  
date, including the Balance brought forward from last year  
amount to \$23,532.<sup>91</sup> and the Disbursements for the same  
period were \$22,329.<sup>52</sup> leaving a Balance of \$1,203.<sup>39</sup> which  
agrees with the Balance to your credit as shown in your Bank Book  
at that date.

We are Gentlemen,

Yours respectfully

Thomas Jas. Bedford  
J. St. Germain



P23/E2,62

HOTEL-DE-VILLE,  
3651 Rue Notre-Dame.

VILLE DE ST. HENRI:

St. Henri, le 19 Dec 1888  
à F. Dagen au, Maire et à

à MM. les Conseillers Fr. Daigneau,  
E. Trille, Louis Dore, M. Beuvit, Ad.  
Mil, Agge Beuvit, Alfred Normand  
et Antoine Ettes

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
priés d'assister à une Session de Comité  
général du Conseil  
de la Ville de St. Henri qui aura lieu  
Mercredi (ce soir), le 19 courant,  
à 8 heures du soir, très précises.

N'oubliez pas s'il-vous-plait d'y  
assister

Votre tout dévoué,

Alexandre Jé  
Secrétaire-Trésorier.

SUJET:-

Application de Delle Moyim à la  
Crim de circonscription pour poursuivre la  
Ville de St. Henri sur son propre paupérisme  
A. Jé

P23/E2,62

Les souscriptions ont été  
signifiées le 19 Dec 1888  
19 Dec 88  
Alfred Sigaro  
comptable

No 3578  
qui pour raison de  
certaine formalité  
le 19 Dec, 1888  
Alfred Sigaro

Province de Québec  
Ville St. Jean

A une session de conseil général  
des membres du conseil de la ville  
de St. Jean, tenue à St. Jean, au  
lieu ordinaire des séances, Mercredi  
le dix-neuvième jour de décembre  
mil-huit cent quatre-vingt-huit,  
conformément à la loi, à laquelle  
session sont présents, Son Honneur  
Maire Ferdinand Dagenais &  
M. M. les Conseillers M<sup>r</sup>. Daigneau,  
Ernest Trille, Adolphe Niel,  
Louis Doré, Moïse Bevilot,  
Antoine Thier et formant un pouvoir,  
sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire :

Il est ordonné & statué par  
Résolution du conseil :

Lecteur est donnée d'une requête  
et affidavit, à l'instance de demoiselle  
Alphonsine Moquin, fille majeure &  
usant de ses droits de la ville de  
St. Jean, pour obtenir la permission  
~~d'instituer une action~~ de la Cour de  
la Cité, à l'effet d'obtenir la somme  
de M<sup>r</sup> de M<sup>r</sup>. à l'effet d'instituer une  
action en forme paupère contre  
la dite ville pour dommages &  
causés par une chute faite par  
elle sur la rue St. Antoine &  
résultat que J<sup>r</sup>ab<sup>r</sup> Madore, son  
avocat, soit prié de résister à  
la requête de la dite Alphonsine  
Moquin



Moyenn ainsi qu'à l'action quelle  
intentera au cas ou elle obtiendra  
la conclusion de la dite requête  
comme susdit —  
Et la séance est levée —

A l'issue de H. Dagnacis  
sec. - Pres. -  
Mancé

N<sup>o</sup> 3529.

Rapport de Corcuette

General tenue le 19

Decembre 1888

REP

Sec. R

De Moyenn


Montreal 27<sup>th</sup> - Decr - 1888

To The Mayor & Councilors  
of the Municipal Council  
of the Town of St. Henri  
St. Henri

These presents are to notify  
you that I, the undersigned  
while returning from seeing my  
mother on the night of Tuesday  
last the twenty eighth instant  
fell to the ground by slipping  
on the ice while crossing over  
from the north side of St. James  
Street to the south side, and the  
lamp on the south side of the  
street not being lit, rendered it

impossible for me to see.  
I had to lay up yesterday  
from the effects of the fall  
I had, & feel the effects of it  
yet. - Now gentlemen as I am  
a rate payer in your Municipality  
I am entitled to protection from  
you while in your neighborhood  
against any accident of the kind  
and would <sup>request</sup> ~~request~~ you to see  
that your lights are properly  
attended to in the future, and  
owing to the illness of my mother I  
am obliged to visit her frequently  
which I can only do at night -  
usually myself by going out with  
me time P.M. train and returning  
by the return train, but the station  
agent closes the station at time P.M.

P23/E2,62

and all those remaining  
to the City by the said  
return train, have to wait  
outside in all sorts of  
weather for the said train  
and this should not be &  
therefore I consider it my  
duty to call upon you,  
to exercise your influence  
with the Grand Trunk Railway  
Company in having this latter  
inconvenience remedied and  
that without delay. —  
I am gentlemen with  
respect yours respectfully,  


N<sup>o</sup> 3580  
Hugh Brodie, Esq  
27 Dec. 1888  
plainte re éclairage  
de l'avenue Métcalfe  
& Station du Trunk  
Répondre ce 29 Dec 88  
H. Brodie  
Sec. Tr.



P23/E2,62



Bureau du Sheriff  
Montréal le 20 Dec. 1888  
Reçu du Secrétaire-Trésorier de la  
ville de St-Henri, la liste des  
grands et petits jurés homologués  
par le conseil de la dite ville, à  
sa séance du 18 courant

Thos. Delanges  
pour le Sheriff.

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3531.

Recu du Sherif  
Re

Liste des grands et petits  
Junis d'après Procede  
1888

Adopté  
sec. Jus.

Decr 20/88

P23/E2,62

Corporation de la Ville de St-Henri.

HOTEL-DE-VILLE.

NO. 3651 RUE NOTRE-DAME.

St-Henri de Montréal, le 2 Janvier 1889.

à Monsieur le Maire et  
à Messieurs les Conseillers  
de la Ville de St-Henri

Messieurs,

Je suis chargé de vous informer  
que par suite d'une résolution des Membres  
de la Commission locale d'Hygiène en date  
du 28 décembre dernier, une allocation  
de \$60. vous est demandée pour payer  
le salaire du Médecin Officier de  
santé au 27 ultimo et la balance  
pour payer diverses petites créances  
contractées par la Commission  
dans l'intérêt de la santé publique.

Votre

Dextère J.

secrétaire de la Commission



N<sup>o</sup> 3532

La Commission locale  
d'hygiène pour une  
allocation de  
\$60. pour payer  
certaines dépenses  
contractées

*[Signature]*  
Sec  
Le 2 Janvier 1889.  
accordé le 10/1/89

*[Faint vertical text on the left margin, possibly bleed-through or a list of names]*

P23/E2,62

P23/E2,62

**SE CHARGE**

DES

Travaux préliminaires pour chemins de fer et routes;

DE

Plans et devis pour égouts, aqueducs, ponts, éclairage électrique, etc.

AUSI

d'arpentages publics et particuliers, etc., etc.

Brevets d'Invention, Marques de Commerce, etc.

**J. EMILE VANIER**

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

*Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial*

**BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,**

Téléphone No. 1800

*Montréal, 2 Janvier — 1889*

*A. Messier Esq  
Sec. Provins  
Bellechasse House  
P.Q.*

*Monsieur,*

*Je vous fais parvenir aujourd'hui les profils des rues Dutilleul et Gareau. J'ai indiqué sur la hauteur à laquelle ces rues devront être élevées après la construction des égouts. Comme j'ai déjà l'honneur de l'expliquer à Monsieur le Maire ceci est indiqué pour éviter et les propriétaires sur ces rues devront être avisés en conséquence afin qu'ils ne bâtissent pas trop bas mais plutôt un peu plus haut au-dessus du sol afin que les égouts des nouvelles bâtisses soient au niveau des futures trottoirs.*

*Je suis sûr que en donnant avis dans ce sens au public on pourrait éviter des dépenses à la Corporation de la Ville.*

*Je suis sûr aussi Monsieur de vouloir bien rappeler au Conseil la question de notre égoût de l'Arrière-Charrière, cette question est de la plus haute importance.*

*D'ici à 4 ou 5 jours les fêtes de l'an seront passées et je suis sûr de pouvoir aller avec M. le Maire les Contradictions pour faire le plan d'égouts soit au-dessus ou au-dessous de la rue St-Jacques. de vous remercier les Contradictions en briques.*

*Ces notes M. le Maire les Contradictions n'ont pas raccourci qu'une quinzaine d'hommes au total, il est sûr aussi que c'est le lendemain au soir d'un jour de l'an.*

*J'ai l'honneur d'être Monsieur  
très respectueusement  
votre dévoué  
J. Emile Vanier*

N<sup>o</sup> 3533.

Jean-Vincent Lefebvre  
le 2 Janvier 1859

transmettant les plans  
ou profils des Puits  
d'Arrière & de devant  
faisant voir la hauteur  
à laquelle ces Puits  
devront être élevés après  
la construction des  
ponts dans ces Puits

M. J. Lefebvre

prochain séance -

P23/E2,62



Reçu

St. Henri Jan 1889

Cher Monsieur

Vous trouverez ci-  
inclus une demande pour  
la charge d'inspecteur des  
canaux d'égouts de la  
ville de St. Henri - et  
je vous demanderais comme  
favorable de la présenter à  
l'assemblée du conseil  
en temps propice et vous  
serez obligé de votre sentiment  
O. P. Siméon

St<sup>e</sup> Henri Janvier 1889

A son honneur M<sup>r</sup>. le Maire et  
Messieurs les Conseillers de la Ville  
de St<sup>e</sup> Henri -

Messieurs,

Je, sous-signé, présente mon  
application, pour agir comme inspecteur  
des canaux d'égouts de la ville de  
St<sup>e</sup> Henri. Croyant avoir les connaissances  
et les aptitudes pour  
remplir la charge d'inspecteur des  
canaux, je soumetts très humblement  
ma demande, à Messieurs les membres  
du Conseil de la Municipalité de  
St<sup>e</sup> Henri; espérant que la présente  
demande sera prise en considération  
Je demeure Votre très humble  
serviteur

Napoléon Sénécal

St<sup>e</sup> Henri

N<sup>o</sup> 9 Rue Agnes

N<sup>o</sup> 3534,

Application de Napoléon  
Sénial pour la charge  
d'Inspecteur des Canaux  
d'Égouts de la ville

Janvier 1889

M<sup>o</sup> J.  
De L.

P23/E2,62



P23/E2,62

P. E. Normandeau,  
Notary Public.  
Commissioner & Justice of the Peace  
for District of Montreal,  
Conveyancer & Commissioner for  
Ontario & Manitoba.

90 St. James Street,

Montreal, 3 Jan 1889

A. Desrosiers

The Secy Treas  
of the Town of St Henry

Sir. Please find enclosed  
a Reque for \$61.<sup>93</sup> amount  
of Municipal Taxes &  
Scholl Taxes due by  
Mrs Widow John Prade  
on lot no 1956 St Augustin  
and kindly send me  
receipt by bearer or  
return of mail &

Yours truly  
P. E. Normandeau

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 35351

G. Normandeau M.  
le 3 janvier 1889

transmettant cheque  
de \$ 61.93. en paiement  
de taxes de Eau sur  
J. Brady

RP  
see us

P23/E2,62

GEOFFRION, DORION, LAFLEUR & POIRIER,  
AVOCATS,  
MONTREAL.

C. A. GEOFFRION, C. R.  
A. DORION,

J.-BTE. LAFLEUR,  
T. POIRIER.

Montreal, 3 Janvier 1889

A. La Corporation de la Ville St-Henri.

Monsieur le Maire -

Nous sommes chargés de la part  
de M<sup>r</sup> Eugène Guay, de poursuivre la Cor-  
poration de la Ville de St-Henri en re-  
convenant de la somme de \$25.<sup>00</sup> de  
dommages pour lui avoir arrêté l'eau né-  
cessaire à l'approvisionnement de  
sa manufacture ou boutique, & en  
répétition des derniers qu'il a payés  
en trop & sans protest, sur un compte  
où la dite Ville lui chargeait plus cher  
que le prix fixé par la Cédule A du Règle-  
ment N<sup>o</sup> 20 de la dite Ville, pour le  
dit approvisionnement d'eau -

Et moins que cette réclamation  
ne soit réglée immédiatement à la  
satisfaction de notre client, nous  
procéderons suivant nos instructions  
vos Obéissants & dévoués  
Geoffrion, Dorion, Lafleur & Poirier



N<sup>o</sup> 3536

Donneur Geoffroy & Cie  
Montreal 3 Janvier 1889

Reçu de la somme de \$ 25.00

Sur le Compte Courant

A. J. P.  
Sec. G. P.

P23/E2,62

Province de Québec  
Ville St. Henri

Je Lucile Viau domiciliée en la ville de  
St. Henri, comté d'Hochelega, dans le district  
de Montréal: Jure que je remplirai bien  
et fidèlement mon devoir envers notre  
Souveraine Dame la Reine, comme Comtable  
special pour la dite ville de St. Henri, sans  
faveur ni partialité, malice ou mauvaise  
volonté, que je ferai tout mon possible  
pour faire maintenir la paix et le bon  
ordre, et que je prévenirai toutes offenses  
contre la personne et la propriété des  
Sujets de Sa Majesté; et que, tant que je  
demeurerai en exercice, je remplirai au  
meilleur de ma Capacité et connaissance  
tous les devoirs de ma charge conformément  
à la loi, et a déclaré ne savoir signer <sup>et fait sa marque</sup>  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

— Assesmenté devant moi, a  
St. Henri, comté et district susdits, ce  
quatrième jour de Janvier 1889 —  
H. Dagenais Maire de la  
dite ville de St. Henri J. P. Ex. Officio

Lucile <sup>sa</sup> Viau  
marque

N<sup>o</sup> 3537.  
Eusebe Vien, sa  
Prestation de Serment  
comme Constable Special  
pour la Ville S<sup>t</sup> Henri,  
le 7. Janvier 1889.

A. D. P.  
Sec. Trés.

P23/E2,62



P23/E2,62

CHAS. A. HANSON,  
SECRETARY TREASURER.  
HANSON BROS.  
Accountants, Auditors, &c.  
MONTREAL.

CORPORATION OF THE VILLAGE OF COTE ST. ANTOINE.  
178 ST. JAMES STREET,

*Montreal* 9th January 1889

A. DeSeve Jr. Esq.

Secretary Treasurer

365 Notre Dame Street

St Henri

Dear Sir/

I beg to acknowledge the receipt of your favor of the 19th ult. enclosing copies of certain resolutions passed by your Council on the 18th ult. concerning the proportion due by this Corporation in the matter of the Le Meine liability and also certain instructions and statements referring to the same matter.

Your correspondence was submitted to the Council at the last regular meeting and I am instructed to say that this Council accepts the award and is willing to adopt such measures as may be necessary to discharge the same.

Our Solicitor however advises us that under certain Articles of the Municipal Code it is competent for your Council to pass a By-Law levying the tax, and we shall be glad to know whether it is your intention to adopt this method.

Kindly advise us and oblige

Yours very truly

*Chas. A. Hanson*  
Sec. Treas.

REMOVED TEMPORARILY TO  
MECHANICS' INSTITUTE BUILDING  
COR. ST. JAMES & ST. PETER ST.

1 0 0 0

P23/E2,62

Rec. Press.  
Your very obed.  
James Buchanan

KINDLY ADVISE ME AND OFFICE

YOUR INFORMATION TO KNOW THIS METHOD

BY-TAX LEAVING THE TAX AND WE SHOULD BE FIRST TO KNOW WHETHER IT IS

OF THE MUNICIPAL CODES IT IS COMPOSED FOR YOUR COUNCIL SO THAT I

OUR SOLICITOR HOWEVER ADVISES AS THAT UNDER CERTAIN CIRCUMSTANCES

TO DISCOUNT THE SAME.

THE AWARD AND IS WILLING TO AGREE SUCH MEASURED IN WAY AS NECESSARY

REGULAR MEETING AND I AM INSTRUCTED TO SAY THAT THIS COUNCIL SHOULD

YOUR CORRESPONDENCE WAS SUBMITTED TO THE COMMISSIONERS OF THE LAND

INVESTIGATION AND RECOMMENDATIONS RELATING TO THE SAME DIRECT.

N<sup>o</sup> 3538.

Le Conseil de la Cote  
St. Antoine acceptant  
le paiement des quotes  
par le Revenu  
de la justice  
numeros 7

19 Jan 1891  
J. J. J.

of the la Pointe St. Louis and also certain  
concerning the proposition made by this  
certain resolutions passed by your  
I acknowledge the reading of your favor of the  
of HAMIL

Secretary Treasurer  
V. Dague 11, Col.

19th January

PM

P23/E2,62

Grand Trunk Railway of Canada.

Superintendent's Office.

Montreal, Jan 1889

at St. Edward.

Dear Sir

In compliance with  
the request contained in  
your favor of Decr. 29<sup>th</sup>, I now  
beg to inform you that  
instructions have been  
issued that the station  
at St. Henri is to be kept  
open until after the passage  
of the 9.50 p.m. train for  
Montreal.

Yours truly

A. Desève

A. Desève Esq. Sr. Superintendent

Secy. Treasr.

St. Henri



N<sup>o</sup>. 3539.

La Cie. du Grand Tronc.

le 10 Janvier 1889.

Station des <sup>St</sup> Henri restera  
ouverte jusqu'au 9. 50. P.M.  
à l'avenir

Reçu ce 10 Janvier 1889.

~~Sec - Gen~~

P23/E2,62

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3540

voir N<sup>o</sup> 3980

---

MJ

P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3521

non n<sup>o</sup>  
3980

---

PK



P23/E2,62

Corporation de la Ville de St-Henri.

HOTEL-DE-VILLE.

NO. 3651 RUE NOTRE-DAME.

St-Henri de Montréal, le 16 Janvier 1889.  
à Ferdinand Wagnais, Curier }  
St-Henri. C. }  
}

Monsieur,

Avis special vous est donne  
par moi soussigné, qui a une assemblée  
générale des Electeurs Municipaux de la  
ville de St-Henri, tenue à St-Henri, en la  
salle del Hotel-de-Ville, Lundi, le qua-  
torzieme jour de Janvier courant, vous  
avez été dûment élu Maire de la dite  
ville de St-Henri, pour l'année courante,  
conformément à la loi.  
Fait en duplicata et donne à St-Henri,  
le dit 16 Janvier 1889.



A. Desjardins  
Sec-Verrier et  
Ex-Officio, Président del' Election  
Provice

Province de Québec  
Ville de St-Henri

J'ai soussigné Jules Beauchamp Constable Spécial de la Ville de St-Henri et résidant en la dite Ville de St-Henri, certifié par les présents et fait rapport sous mon serment d'officier que le dix septième jour de Janvier courant entre dix heures et onze heures de l'avant midi, j'ai signifié à M<sup>r</sup> Ferdinand Dagenais, Ex-citer Maire, mentionné dans le présent avis Spécial, un duplicata d'icelui d'autre part, en parlant et en montrant le dit Duplicata, à une personne raisonnable de la famille à son domicile dans la Ville de St-Henri. En foi de quoi j'ai chenu et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St-Henri le 17 Janvier 1889  
Jules Beauchamp  
Constable Spécial

N<sup>o</sup> 3542  
avis d'Élection de  
Maire à M<sup>r</sup>  
Ferdinand Dagenais  
le 16 Janvier 1889  
A. Dagenais  
Sec. Réviser

P23/E2,62

Téléphone 1467

Corporation de la Ville de Sainte-Cunégonde.

HOTEL DE VILLE,  
221 Rue Workman,

Ste-Cunégonde, 16 Janvier 1889

A Desire Eer  
Sec. Pus.

Ville St. Henri

Monsieur

La rue St Jacques étant destinée  
dans notre ville par la construction de  
vos canaux d'égout, vous serait-il  
possible d'ouvrir un chemin d'accès  
à travers les lots vacants voisinant  
cette rue

Par ordre

G. Ducharme  
M. P.



N<sup>o</sup> 3513<sup>to</sup>  
L'Éc. des Émigrés  
le 16 Janvier 1889

pour l'ouverture d'un  
chemin d'hiver à côté  
de la Rue Bonaventure  
bloqué par les travaux  
d'égouts

M<sup>re</sup>  
Secrétaire

P23/E2,62

P23/E2,62

Téléphone 146a

Corporation de la Ville de Sainte-Gunegonde.

HOTEL DE VILLE,  
221 Rue Workman.

Ste-Gunegonde, 16 Janvier 1889

A Desire Cor  
Sec. Tres.  
Ville St. Henri

Monsieur

Je suis autorisé par le Conseil  
à vous demander si vous voudriez nous  
faire parvenir une copie de la reddition  
des comptes faite en 1877 lors de la sé-  
paration des deux municipalités.

Ce Conseil devant faire un  
reglement final de toutes les vieilles  
réclamations en litige.

Par ordre  
G. Ducharme  
Sec. Tr.

N<sup>o</sup> 3514  
Secr-tes des<sup>tes</sup> Cenequedo

16 Janvier 1889

demandaunt copie de la  
reddition de comptes  
en 1844 &

M<sup>rs</sup>

Secr tes  
Requiere copie 1849

M<sup>rs</sup>

Secr tes

P23/E2,62



P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3565

win

N<sup>o</sup> 3980

map

P23/E2,62

Corporation de la Ville de St-Henri.

HOTEL-DE-VILLE.

NO. 366, RUE NOTRE-DAME.

St-Henri de Montréal, le 23 Janvier 1889.

Messieurs  
Monsieur J. Acquin  
et Louis Briseloir  
St-Henri de Montréal

Messieurs,

AVIS Spécial vous est donné par  
moi sousigné, que par suite des Elections Municipales  
de la Ville de St-Henri, tenues le vingt et unième  
jour de Janvier courant; (1889) vous avez été  
désigné élus Conseillers Municipaux pour représenter  
le Quartier St-Henri, dans la dite Ville de St-Henri.

Fait en triplicata et donné à St-Henri,  
sous mon seing & le sceau de la Corporation, les  
jours, mois et an susmentionnés.



A. Desjardins  
Sec. Gén. et Ex-Officio  
Président des dites Elections

Province

Province de Québec } Je soussigné Jules Beauchamp, Constatable  
 Ville de St-Henri } Spécial de la Ville de St-Henri, et résidant en la  
 dite Ville de St-Henri, certifie par les présentes et fais  
 rapport sous mon serment d'office, que le vingt-  
 troisième jour de Janvier courant, entre onze heures  
 et une heure de l'après midi, j'ai signifié aux  
 Conscillers Municipaux mentionnés dans le présent  
 avis Spécial, un triplicata d'icelui d'autre part,  
 en parlant et en laissant des dites pièces, à une  
 personne raisonnable de chacun de leur famille  
 à leur domicile respectif, en la dite Ville de St-Henri.  
 En foi de quoi, j'ai dressé et donné le présent  
 rapport pour servir et valoir ce que de droit.

à de l. avant midi }  
 J. B. }

à de l. après midi }  
 J. B. }

St-Henri, le 23 Janvier 1889 -  
 Jules Beauchamp  
 Constatable Spécial

N<sup>o</sup> 376.  
 Avis d'Élection  
 de Conseillers de  
 M<sup>rs</sup> L. Dumont-Agnes  
 et Louis Desbois  
 Procees Janvier  
 1889 J. B.  
 occ. sus



P23/E2,62

N<sup>o</sup> 3547

voir N<sup>o</sup>  
3980

N<sup>o</sup> 3

7

## Ville de St. Henri.

Ferd. Dagenais. Maire, et M. M. Louis  
Dore, Eumer Faillie, Adolphe Riel, Agge  
Benoit, Joseph Paquette, Louis Depocas,  
Goussaint, Aquin et Louis Brisebois.

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,  
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de  
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette  
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu  
ordinaire des Sessions du Conseil, Judi, le vingt-quatrième  
jour du mois de Janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf  
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération  
les sujets suivants, savoir:

1. Rapport du Président Ju Re Elections  
Municipales tenues les 14 et 21 Janvier 1889.

2. Confirmation de l'engagement du Pompier-  
Constable Viau, fait par M. Lellaire, le  
Cinq Janvier courant

3. Nomination du Maire Suppléant pour  
l'année courante.

4. Formation des Comités permanents  
du Conseil pour l'année courante -

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt-troisième  
jour de Janvier - 1889.

A. Desève Jr.

Secrétaire-Trésorier.

Province

Province de Québec  
Ville de St-Henri

Je soussigné Jean M. Massy, Comtable  
Spécial & Chef de Police de la Ville de St-Henri, et  
résidant en la dite Ville de St-Henri, certifie  
par les présentes et fais rapport sous mon  
serment d'office que le Vingt-troisième jour de  
Janvier courant entre deux heures et quatre  
heures de l'après midi, j'ai signifié à M. le  
Maire et à M. M. les Conseillers mentionnés  
dans le présent avis spécial à chacun d'eux  
un double d'icelui d'autre part, en parlant et  
en laissant le double de M. M. Adolphe Prie  
& Louis Dipocas à eux-mêmes en personne  
en la Ville de St-Henri, et en parlant et laissant  
le double de M. le Maire H. Dagenais et de M. M.  
les conseillers L. Dore, E. H. Heille, Joseph  
Vaquette, Louis Brisebois, Aggée Benoit et  
G. J. Acquin, à une personne raisonnable de  
chacun de leur famille à leur domicile respectifs  
en la dite Ville de St-Henri -

En foi de quoi j'ai dressé et donné le  
présent rapport pour servir & valoir ce que  
de droit -

St-Henri, le 23 Janvier 1889

J. M. Massy

Chef de Police et  
Comtable Spécial

N<sup>o</sup> 3518.  
Avis de Service Spécial  
du Conseil pour le  
24 Janvier 1889  
Papier des Elections  
Municipales  
J. M. Massy  
Secr. des